

vendredi 14 décembre 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2012

L'An deux mil douze, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Frédéric PLANCHE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Claude FRIOU, Stéphane DEBIAIS, Kip VERGER.

Etait absent excusé non représenté : Thierry LENNE

Etait absente non excusée non représentée : Natacha BLANPAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2012

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2012 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 4 juillet 2012 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter deux points supplémentaires :

- ∞ FINANCES : **Décision modificative n°2**
- ∞ FINANCES : **Subvention exceptionnelle au CFCV.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

ADMINISTRATIF ET FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°002/2012

Madame le Maire informe son Conseil qu'il convient d'apporter des modifications sur le chapitre 014 « Atténuation de produits » au compte 73925 « Fonds de péréquation recettes fiscales » et le chapitre 011 « Charges à caractère général » au compte 6237 « Publications » pour un montant de 3000 euros.

En effet, La loi de finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce nouveau mécanisme appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune de Condé sur Vesgre devant participer à cette nouvelle taxe à hauteur de 2 994,66€, il convient d'alimenter les comptes en conséquence.

Madame le Maire propose donc de

Modifier le chapitre 014 « Atténuation de produits » au compte 73925 « Fonds de péréquation recettes fiscales » pour un montant de 3000 euros
et
Créditer le chapitre 011 «Charges à caractère général» au compte 6237 « Publications » pour un montant de 3000 euros.

Après les différentes modifications effectuées les comptes se présenteront comme suit :

	Au 15/11/2012	Au 16/11/2012
chapitre 014 « Atténuation de produits »	100.00	3100.00
73925 « Fonds de péréquation recettes fiscales »	0.00	3000.00
Et chapitre 011 «Charges à caractère général »	189 970.00	186 970.00
6237 « Publications »	6000.00	3000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de faire cette décision modificative.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CFCV

Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu avec le Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre, le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros pour l'animation du 14 juillet 2012.

Il convient de délibérer pour pouvoir verser cette subvention. Celle-ci sera mandaté au CFCV à partir du compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le versement de cette subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre.

DOSSIERS DE DEMANDES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dossiers de demandes de versement des subventions sont montés et en attente de l'aval du Trésorier et seront envoyés au :

- ⊗ Conseil Général 78 au titre des « aménagements de Sécurité Routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes 2010 » pour les travaux réalisés aux abords de l'école et du Centre de Loisirs rue de la Vesgre pour un montant 8 080 euros correspondant au montant global de la subvention accordée,
- ⊗ Conseil Général 78 au titre du Contrat Rural pour l'aménagement de l'Espace Public rue de la Vesgre pour un montant de 9 555 euros correspondant au solde de la subvention (montant total de la subvention : 47 775 euros),
- ⊗ Conseil Régional d'Ile de France au titre du Contrat Rural pour l'aménagement de l'Espace Public rue de la Vesgre pour un montant de 61 425 euros correspondant au montant global de la subvention accordée.

Les dossiers de demande de versement des subventions au titre des « aménagements de Sécurité Routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes 2011 et 2012 » sont prêts et seront envoyés courant décembre.

Madame le Maire a reçu la notification de versement de la subvention pour les travaux réalisés à l'Eglise pour le drainage et le ravalement. Le montant de subvention a été revu à la baisse par le Conseil Général car le montant des travaux effectués s'est avéré moins important que dans l'estimation faite au dépôt du dossier de subvention.

MONSIEUR GOUX – NOUVEAU TRESORIER

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nomination de Monsieur GOUX au poste de Trésorier Principal à la Trésorerie de Rambouillet, en remplacement de Monsieur MAGNE qui a pris sa retraite, Monsieur GOUX est venu se présenter en Mairie.

MOUVEMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE

Madame le Maire indique, qu'en raison du départ en août 2012 de Monsieur Christophe BOUAISSIER, agent technique qui avait été embauché en octobre 2011 en remplacement de Christian BUKOVEC, qu'il a été procédé à l'embauche de Monsieur Jean-Philippe SOULARD au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe stagiaire.

NOMINATION D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que Madame Nathalie THERON, adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, a été reçue à son concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et est inscrite sur la liste d'aptitude en date du 10 juillet établie par le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Madame le Maire soumettra au prochain au Conseil la titularisation de Madame Nathalie THERON à son nouveau grade.

URBANISME

EPFY – ACHAT DE LA PARCELLE COMPLEMENTAIRE POUR L'ECOLE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil, la cession par l'EPFY (directement par acte authentique) au profit de la commune de Condé sur Vesgre des emprises foncières complémentaires au projet d'école. Ces emprise sont à détacher de la parcelle cadastrée A 1092 représentant 365m² et 148m², soit 513m² au total, au prix de 69.50 euros HT par m² (soit au total 35 653.50 euros HT) avec une TVA sur marge calculée de 110 euros **soit un prix global de 35 763.50 euros TTC.**

La signature pour l'acquisition de ces parcelles devrait avoir lieu fin novembre.

Monsieur DUVAL souhaite savoir si la Présidente du SIVOM ABC est informée du montant de rachat des parcelles concernant l'emprise de la nouvelle école. Madame le Maire rappelle qu'un premier courrier avait été fait à Madame QUINAULT au moment de l'acquisition des parcelles pour la construction et qu'à l'issue de la nouvelle signature pour les parcelles supplémentaires, un nouveau courrier sera envoyé.

LA POSTE – CONVENTION DE PRET A USAGE ET PROMESSE DE VENTE

Lorsqu'il a été proposé à la commune de prendre en charge l'Agence Postale en 2011, l'interlocuteur gestionnaire de ce dossier nous faisait savoir que nous disposions d'un délais de 3 à 4 ans pour acquérir les locaux.

Par la suite, le Conseil Municipal se positionnait favorablement pour l'acquisition du bâtiment, et après négociation avec les services de la Poste Immo, un accord était trouvé pour une cession des locaux au montant de 225 000 euros avec la réalisation de la vente authentique pour fin 2013.

A ce jour, la commune supporte les frais d'entretien et des fluides pour le bâtiment sans pour autant avoir la jouissance de l'étage. Il avait été convenu de la signature d'une convention de prêt et d'usage entre la Poste et la collectivité. Mais à ce jour, aucun accord définitif n'a été trouvé et donc aucun document n'a été signé. Madame le Maire a transmis le dossier à Monsieur LARCHER afin de trouver une issue favorable à ce problème en notre faveur.

Les locaux situés à l'étage du bâtiment pourraient être utilisé par Mlle LUCIANI, Ostéopathe, qui jusqu'à ce jour utilisait le cabinet du Dr GAUDILLAT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de :

- ☞ Signer l'acquisition fin 2013 si la Poste accepte de nous laisser la jouissance du reste des locaux,
- ou
- ☞ Acheter le bâtiment dès maintenant, les travaux de réfection étant réalisés par le Dr LUCIANI. Madame le Maire rappelle que la commune a prévu le financement au budget primitif 2012 pour l'acquisition du bien.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OPTE pour l'achat immédiat du bâtiment de la Poste situé 14, rue de la Vesgre pour un montant de 225 000 euros.

LE CLOS SAINT GERMAIN

Lors de l'achat du Cabinet Médical, Madame le Maire avait découvert chez le notaire lors de la signature de l'acte que celui-ci faisait partie de la copropriété du Clos Saint Germain. Il avait été confirmé à Madame le Maire, qui était accompagnée du Notaire de la Commune, que le règlement de copropriété serait modifié dans les plus brefs délais afin de sortir le Cabinet Médical.

A ce jour, après 3 ans de délai, aucune modification n'a été apportée.

Lors de la dernière Assemblée Générale du 12 octobre 2012, les copropriétaires ont décidé de sortir de la copropriété la maison individuelle existante sur le terrain avant la création du Clos Saint Germain mais pas le Cabinet Médical.

Madame le Maire souligne qu'elle n'envisage pas de vendre ce bien dans une telle situation et évoque la possibilité d'engager un avocat spécialisé afin de régler ce dossier.

Madame le Maire s'engage sur ce dossier et ne manquera pas de tenir informé les membres du Conseil Municipal de l'avancée de cette affaire.

TRAVAUX-VOIRIE

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- ⌘ Aménagement de l'Espace public : la dernière phase des travaux « Tranche Conditionnelle 2 » est en cours et devrait être terminée début décembre. EUROVIA travaille actuellement sur les places de parking situés à côté de la Mairie sur l'ancienne cour de l'Ecole.
- ⌘ Maison des Hirondelles : le barreaudage acier, le portail et le portillon sont posés. Le ravalement du muret de clôture de la Maison des Hirondelles est terminé. L'allée menant à la Grange des Hirondelles et les espaces verts seront fait prochainement.
- ⌘ Sente des écoliers : les travaux pour lesquels la Commune de Condé s'était engagée sont terminés.
- ⌘ Ecole à Condé : les gros travaux sont terminés. Il reste quelques ajustements à régler. L'école a accueilli les élèves le 12 novembre dernier comme convenu. Les enfants sont très heureux dans leurs nouveaux locaux. Une visite de l'école aux parents d'élèves est prévue le 30 novembre 2012 de 18h à 19h.
- ⌘ Eglise de Condé : l'éclairage bleu de l'horloge de l'église a été enlevé et sera remplacé par un éclairage identique aux piliers et vitraux.
- ⌘ Cimetière de Condé : le caveau provisoire va être transformé pour l'ossuaire et des caves urnes sur les emplacements trop étroits pour des concessions.
- ⌘ Convention ATESAT : Madame le Maire annonce que la commune bénéficiait tous les ans de l'accompagnement de la DDT pour l'établissement des arrêtés d'alignement par le biais de la convention ATESAT. Cette convention permet également l'audit des bâtiments communaux. Monsieur FABBRI, agent DDT, interviendra les 26 et 29 novembre pour la réalisation de cet audit.

CCPH

VOIRIE

- ⌘ Les travaux du Chemin du Haut Breuil sont presque terminés.
- ⌘ Les riverains du Clos du Bas Breuil souhaitent savoir si la réfection de la voie est programmée.
- ⌘ Le Clos d'Houël sera réalisé en 2013, en attendant ces travaux les trous ont été bouchés.

SPANC

- ⌘ Les travaux de réhabilitation des installations et de piquetages ont commencé. L'entreprise intervenante est sérieuse et fait du bon travail.

COMMISSION SCOLAIRE

- ⌘ L'ensemble des directeurs et directrices du secteur ont été informées des dotations les concernant pour l'année scolaire 2012/2013. Il y a eu 12 nouvelles nominations sur les postes de direction cette année.

PETITE ENFANCE

- ⌘ La micro crèche de Dammartin en Serve proposant 10 places a ouvert fin août et est déjà complète.
- ⌘ La Fondation Mallet de Richebourg a également ouvert une micro crèche de 10 places dont 2 places pour enfants handicapés. La micro crèche est accessible aux enfants du personnel de la fondation et 6 berceaux réservés par la Communauté de Communes aux habitants de la CCPH.

OTPH

- ⌘ Stéphanie Landais, agent de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais, a demandé sa mutation vers la Communauté de Communes de Dreux. Son départ est regretté car son travail était très apprécié et de qualité. Elle est remplacée par Aurélie.

- ⌘ Mise en place de la Taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes. Lors de la réunion de présentation, l'annonce a été très mal vécue. Les hôtels de Houdan «Le Crépuscule» et «le Saint Christophe» n'émettent pas d'objection à cette taxation. Les campings dont celui de Condé se revendiquent aires de loisirs avec location à l'année et soulignent ne pas être au même régime de taxation que les autres établissements. Ce dossier n'est pas clos.

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2012

- ⌘ Logement : Convention EPFY – Opération Septeuil : avenant de prolongation
- ⌘ Petite Enfance :
 - Achat de berceaux au sein de la micro crèche « Les Petits Pas » de la Fondation Mallet.
 - Avenant contrat enfance jeunesse relatif à l'achat de ces berceaux.
- ⌘ Enfance Jeunesse :
 - Adoption d'un règlement intérieur modifié pour les ALSH gérés par l'IFAC 78.
 - Ouverture d'un ALSH ponctuel sur les vacances d'hiver et de printemps 2013 pour les enfants scolarisés en Eure et Loir.
- ⌘ Service à la personne :
 - Révision des prix pour le portage des repas.
- ⌘ Finances :
 - Décision modificative au budget 2012.
 - Avances aux associations sur subventions 2013.
 - Indemnité du percepteur.
 - Emprunts 2012.
- ⌘ Vie associative :
 - Soutien logistique aux associations.
- ⌘ Développement économique :
 - ZI Saint Matthieu : cession de terrain à la société SOUDOTIQUE-PG.
 - ZA Bœuf Couronné à Bazainville : modification du PLU
- ⌘ Tourisme :
 - Instauration d'une taxe de séjour.
- ⌘ SIG :
 - Avenants aux conventions de numérisation du plan cadastral : ajout de partenaires associés.

SYNDICATS

ABC :

- ⌘ Ecole de Condé : le déménagement de l'école s'est très bien passé en présence des élus de Bourdonné et de Condé. Monsieur DUVAL signale qu'il n'y avait pas d'élus de la commune d'Adainville. Madame Lara MOUTIER, directrice de l'Ecole de Condé nommée depuis septembre, est très contente de l'installation de la nouvelle école. La commune a récupéré beaucoup de mobilier auprès de diverses collectivités et entreprises. La nouvelle cantine sera meublée avec du nouveau matériel à la rentrée des vacances de Noël, mobilier payé par la Caisse des Ecoles de Condé. A ce jour le mobilier en place est le mobilier de l'ancienne cantine.
- ⌘ Conseil d'Ecole du 13 novembre 2012 : Visite prévue de l'école le 30 novembre 2012 de 18h à 19h

S.E.Y « SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil ses entretiens avec les représentants du SEY. Madame le Maire souligne l'importance d'adhérer à un syndicat d'énergie tant sur le point du soutien financier pour les travaux que sur l'enjeu énergétique lié au Grenelle de l'Environnement.

Il convient de se positionner sur l'adhésion de la commune auprès de ce syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au SEY et par conséquent de lui transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

SIAEP

RAPPORT ANNUEL 2011

Monsieur DUVAL, représentant communal auprès du SIAEP, fait un bref compte-rendu du rapport annuel 2011. Le rapport est disponible en Mairie et sur le site internet du SIAEP : www.siaepfr.fr

REDEVANCE POLLUTION

Le SIAEP a reçu un courrier de l'Agence de l'Eau réclamant le paiement d'un reliquat pour la redevance pollution de 230 000 euros calculé sur 20 ans. La part réclamée par le SIAEP à la commune de Condé sur Vesgre s'élève à 41 560 euros. Seuls les communes de plus de 500 habitants sont concernées : Saint Léger en Yvelines, La Boissière Ecole, Condé sur Vesgre et Adainville.

Madame le Maire a fait parvenir au Directeur de l'Agence de l'Eau un courrier de réclamations et de demande d'explications sur les calculs et l'antériorité des frais afin de pouvoir expliquer aux administrés les raisons d'une éventuelle taxation supplémentaire.

SIEED

ADHESION DE LA COMMUNE DE DAVRON

Le SIEED a été saisi d'une demande d'adhésion émanant de la commune de Davron.

Le Comité Syndical du 2 octobre 2012 a accepté à l'unanimité cette adhésion qui prendra effet au 31 décembre 2012, et demande à chaque commune membre, dans un délai de trois mois de se prononcer sur cette adhésion. A défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Davron au SIEED.

COMPTE-RENDU SUR LE RECYCLAGE DES DECHETS

Madame LION apporte quelques informations sur les chiffres annoncés par le SIEED concernant le recyclage des déchets.

En kg/an/personne		% d'augmentation	Coût/personne		% d'augmentation
2012	2011		2011	2010	
506	474	+ 6.75%	87	91	- 4.39%

Le coût du recyclage a diminué de 4,39% mais les taxes d'ordures ménagères ne cessent d'augmenter.

SITERR

RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Madame le Maire a reçu le rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet. Il est à disposition pour consultation en Mairie.

PREVENTION/SECURITE/AMENDES

En partenariat avec les services de la Police et de la Gendarmerie, et les transports, des contrôles vont être effectués, au titre de la sensibilisation et de la prévention, sur le respect du port de la ceinture de sécurité dans les autocars.

Il est rappelé que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire par le décret du 9 juillet 2003 publié au journal officiel dans les autocars qui en sont équipés.

Les sanctions encourues pour le non port de la ceinture de sécurité sont :

- ⊗ Contravention de 4^{ème} classe : 135 euros (sans perte de point pour les détenteurs du permis de conduire)
 - Minorée à 90 euros en cas de paiement dans les 3 jours,
 - Majorée à 375 euros en cas de paiement après 30 jours.

Monsieur DAPPE fait état de problème de surcharge dans les cars sur certaines tranches horaires.

CONSEIL GENERAL 78

MARCHE DE TELEASSISTANCE

Le nouveau marché de contrat de téléassistance pour 2013/2015 a été attribué par le Conseil Général des Yvelines à la société VITARIS car il était moins onéreux.

Jusqu'à ce jour, le contrat était détenu par la société GTS.

CINE PLEIN AIR

La séance de cinéma en plein air a eu lieu le 30 août 2012 sur la place du plan d'eau. Les retours en Mairie des riverains présents sont tous positifs malgré le nombre peu élevé de participant faute de vacances scolaires.

Madame le Maire a d'ores et déjà signifié au Conseil Général des Yvelines qu'elle accueillerait avec plaisir une prochaine séance sur la commune. Si cela devait s'organiser, la date de projection serait programmée en début de vacances.

QUESTIONS DIVERSES

MARPA :

L'appel à projet n'est pas encore paru au Conseil Général 78. Madame le Maire informe qu'il conviendra de mettre en place rapidement des réunions préparatoires.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE :

Madame le Maire attend de nouveaux éléments pour remonter un dossier.

SALON DES MAIRES :

Madame le Maire accompagnée de Madame GUIGNON se rendra au Salon des Maires le mercredi 21 novembre 2012.

REUNIONS DIVERSES :

Madame le Maire ne pouvant pas être présente à toutes les réunions d'informations ou invitations dans les prochains jours, elle demande à quelques conseillers de bien vouloir y participer.

CAMBRIOLAGES/EFFRACTIONS

La Gendarmerie informe la Mairie régulièrement des actes délictueux commis sur la commune. On compte plusieurs cambriolages et effractions sur véhicules.

Il existe une recrudescence de démarcheurs téléphoniques et à domicile prônant avoir l'autorisation de la Mairie. Madame le Maire rappelle qu'elle n'autorise aucune société à démarcher la population et qu'elle se bat pour condamner ce procédé. La période des fêtes de fin d'année est propice aux arnaques.

Madame le Maire appelle à la vigilance et à la prudence de chacun.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

METZGER	13, rue de la Vesgre	Aménagement de combles
PALMERIO	11, route de Poulamont	Extension d'habitation
SIGURET	19, rue de la Vesgre	Construction abri voiture

Permis de construire accordé

SCI La Mare aux Biches	Route de la Mare aux Biches	Construction d'un pavillon
------------------------	-----------------------------	----------------------------

Déclaration Préalable en cours d'instruction

VITY-MORO	18, route de la Mare aux Biches	Modification de façade
SAKER	1, rue de la Vallée Guérin	Abri de jardin

BAILLOT	21 bis, rue du Gué Porcherel	Abri de Jardin
DUCLOS	4, route Couverte	Extension Maison
MONTIS	6, route de la Cavée	Modification façade
GUERITTE	12, rue du Vieux Village	Création de velux

Déclaration Préalable accordée

NEANT

Déclaration Préalable accordée tacitement

GLAIS	4, rue de la Vallée Guérin	Ravalement de façade
CORREIRA	3, rue du Vieux Village	Changement de fenêtre et velux
DOMINGUES	15, rue de la Vesgre	Abri de jardin
MANNA	34 bis, rue de la Poterie	Création d'un portail
FONCIER EXPERTS Pour D'Andlau-Hombourg	Rue de la Poterie	Division de terrain
NOTTER	15, route de la Mare aux Biches	Réfection toiture
BERTHON	26, rue du Vieux Village	Muret de clôture
CAYET	2, rue de Poulampont	Abri bois
PINTURALT	11, rue de la Poterie	Abri de jardin
LETY	2, Chemin de la Mare	Abri de jardin

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

KASSOUMAI :

Madame GUIGNON, qui rentre de son séjour au Sénégal, fait un point sur les projets relatifs au partenariat Balandine/Condé.

Le village de Balandine est un village pilote qui avance bien (maternité, classes neuves...). L'inauguration de l'abri et de la décortiqueuse a eu lieu.

Les villageois ont remis à Madame GUIGNON leurs souhaits pour les prochains travaux, à savoir :

- ☞ Clôture autour de l'école,
- ☞ Création d'un Cybercafé,
- ☞ Panneaux solaires pour alimenter les pompes à eau pour les travaux de jardin.

Les villageois remercient la Commune de Condé sur Vesgre pour les actions menées sur le village de Balandine.

MESSE DE NOËL :

La Messe de Noël aura lieu le 24 décembre 2012 à 22 heures à l'Eglise de Condé sur Vesgre. Une crèche sera mise en place début décembre par Madame RULL, habitante de Condé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire
Josette JEAN